



**Centre national de la danse**  
Mesures en faveur de la formation,  
de l'insertion, des conditions de vie  
et de la diversité des jeunes créateurs

MARDI 30 JUIN 2015



DE LA

ASSISES  
JEUNE  
CREATION

**Contact presse**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
01 40 15 80 11  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

## INTRODUCTION

La ministre de la Culture et de la Communication a fait du soutien à la création une priorité afin d'accompagner les générations nouvelles d'artistes et de garantir la vitalité du tissu artistique français. Les « assises de la jeune création », lancées par la Ministre le 17 avril 2015, en sont la traduction concrète.

Depuis, ces assises ont réuni plus de 150 acteurs issus de toutes les disciplines artistiques et culturelles dans des lieux emblématiques de la jeune création, partout en France, qui ont débattu des questions de repérage, de formation, d'insertion, de mobilité, de diversité et de solidarités. Elles ont permis d'aboutir à la première série de mesures suivante pour renforcer la formation et l'insertion des artistes, améliorer leurs conditions de vie et de travail, et soutenir les créateurs dans la diversité des pratiques et des esthétiques.

Les préconisations qui sont retenues ne seront rendues possibles que par la mobilisation des acteurs culturels eux-mêmes, des collectivités territoriales, des établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication. Les prochains mois seront consacrés à l'instruction opérationnelle de ces mesures et à la préparation de leur mise en œuvre avec tous les acteurs concernés.

|  |          |
|--|----------|
| <b>Travailler sur l'orientation et la formation</b>  | <b>4</b> |
| 1. Faciliter l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire   | 4        |
| 2. Développer le monitorat et le tutorat dans les écoles supérieures de la culture                           | 4        |
| 3. Favoriser la recherche dans les écoles supérieures de la culture  | 4        |
| 4. Rapprocher les écoles d'art dans une « Grand Paris Schola »   | 4        |
| <b>Accélérer l'insertion professionnelle des jeunes créateurs</b>  | <b>5</b> |
| 5. Mettre en place des « partenariats de générations » dans le spectacle vivant                              | 5        |
| 6. Développer le « compagnonnage » artistique  | 5        |
| 7. Préparer le développement de l'apprentissage dans les écoles supérieures culture                          | 5        |
| <b>Favoriser l'innovation en réseau</b>  | <b>6</b> |
| 8. Créer des fablabs, des incubateurs et des pépinières  | 6        |
| 9. Mettre en réseau les jeunes créateurs à travers<br>un « réseau social collaboratif de la jeune création » | 6        |
| 10. Soutenir les tiers lieux et les lieux intermédiaires   | 6        |
| 11. Articuler sur les territoires les politiques publiques de soutien à la jeune création                    | 6        |
| <b>Améliorer les conditions de vie et de travail des jeunes artistes</b>                                     | <b>7</b> |
| 12. Améliorer le système de rémunération des auteurs et des plasticiens                                      | 7        |
| 13. Développer des lieux de résidences d'artistes  | 7        |
| 14. Expertiser le principe de « foyers de jeunes créateurs »   | 7        |
| <b>Œuvrer à la diversité des artistes et des pratiques</b>   | <b>8</b> |
| 15. Appliquer la diversité dans les nominations et dans l'accès aux moyens de production                     | 8        |
| 16. Créer des classes préparatoires aux écoles supérieures d'art et de spectacle vivant                      | 8        |
| 17. Mieux reconnaître les disciplines dans leur diversité  | 8        |
| 18. Nommer un haut-fonctionnaire à la diversité et installer un comité ministériel                           | 8        |
| 19. Réinvestir les conservatoires et valoriser les pratiques d'éducation artistique et culturelle            | 8        |

## TRAVAILLER SUR L'ORIENTATION ET LA FORMATION

### MESURES IMMÉDIATES

#### 1. Faciliter l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire

L'offre de formation des écoles supérieures culture sera mise en ligne sur le site « admission post-bac », dès la fin 2015. Ce site est utilisé par tous les élèves des classes de terminale pour déterminer leur orientation supérieure ; toutes les écoles supérieures n'y sont pas représentées alors que c'est bien l'ensemble de l'offre de formation supérieure en matière culturelle qui doit ainsi être plus accessible.

Une campagne d'information sur les filières artistiques et les métiers auxquelles elles mènent sera organisée par le ministère de la Culture et de la Communication au profit des relais en charge de l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire. Mais l'information doit pouvoir s'adresser aux jeunes eux-mêmes, et à leurs modes d'information, via une plateforme numérique, fruit d'un partenariat avec la Fondation Culture & Diversité.

#### 2. Développer le monitorat et le tutorat dans les écoles supérieures de la culture

Les élèves les plus fragiles dans leurs cursus seront accompagnés par la généralisation de systèmes de suivi par des enseignants (tutorat) ou par des élèves plus avancés dans le cursus (monitorat).

#### 3. Favoriser la recherche dans les écoles supérieures de la culture

Pour reconnaître pleinement la dimension de recherche de l'enseignement supérieur culture, le ministère de la Culture et de la Communication engagera, avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le chantier de création d'un statut d'enseignants chercheurs dans les écoles nationales supérieures d'architecture dès 2016. La même reconnaissance des fonctions de recherche pour les enseignants d'écoles d'art devra être engagée.

#### 4. Rapprocher les écoles d'art dans une « Grand Paris Schola »

La Ministre a confié au directeur de l'école nationale supérieure des arts décoratifs, Marc Partouche, à l'automne 2014, le soin de conduire une réflexion sur les synergies à trouver entre les écoles nationales supérieures de la création dans le Grand Paris. Il a établi plusieurs pistes de travail qui seront mises en discussion entre les écoles, et qui visent, notamment, à accroître la lisibilité de l'offre d'enseignement artistique dans le Grand Paris, à faciliter et diversifier l'accès à ces écoles et à intensifier leur mise en réseau. La concertation avec les écoles concernées commencera dans les prochains jours.

### PISTE D'APPROFONDISSEMENT D'ICI DÉCEMBRE 2015

#### Développer une offre de formation pour les jeunes auteurs de l'écrit

Les assises ont également permis de faire émerger la question de la formation à l'écriture : le modèle des «écoles d'écriture», tel qu'il existe notamment dans les pays anglo-saxons, est peu développé en France. Des initiatives sont toutefois apparues récemment tant dans le monde universitaire que dans certaines écoles d'art autour de l'écriture créative, qui pourraient tirer parti d'une mise en réseau. La réflexion devra se poursuivre avec les groupes de travail à ce sujet.

## ACCÉLÉRER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES CRÉATEURS

### MESURES IMMÉDIATES

#### 5. Mettre en place des « partenariats de générations » dans le spectacle vivant

Les grandes figures artistiques du spectacle vivant d'aujourd'hui que l'Etat accompagne à des niveaux importants **seront invitées à s'engager dans l'accompagnement de jeunes talents pour structurer leur démarche artistique et participer ainsi activement au renouvellement des générations.**

#### 6. Développer le « compagnonnage » artistique

Le « compagnonnage », qui permet aux artistes indépendants porteurs d'un projet identifié, en montage ou en cours de structuration, de bénéficier de l'aide d'une équipe artistique confirmée, sera renforcé. Celle-ci lui dédie des moyens budgétaires pour faire aboutir son projet, complétés de conseils artistiques, administratifs et techniques, afin que l'équipe artistique accompagnée puisse structurer son développement.

#### 7. Préparer le développement de l'apprentissage dans les écoles supérieures culture

L'apprentissage permet de renforcer les liens avec le monde professionnel et de mieux articuler le passage entre les années de formation et l'entrée dans la vie professionnelle. Son développement dans les écoles supérieures culture nécessite d'être préparé par les équipes pédagogiques en coopération avec les employeurs et les entreprises du secteur.

## FAVORISER L'INNOVATION EN RÉSEAU

### MESURES IMMÉDIATES

#### 8. Créer des fablabs, des incubateurs et des pépinières

Afin d'encourager l'initiative et la création, **un appel à projet doté de 440 000 euros a été lancé en juin 2015 pour inciter les écoles supérieures de la culture à créer ou à s'associer à des incubateurs, des pépinières artistiques, des « fablab », des espaces de « coworking » ouverts et laboratoires d'innovation sociale.**

Cet appel à projet permettra de sélectionner une dizaine de projets qui seront financés dès la rentrée 2015.

#### 9. Mettre en réseau les jeunes créateurs à travers un « réseau social collaboratif de la jeune création »

**Un espace de ressources et d'échanges transdisciplinaires dédié à la jeune création sera créé. Réseau social collaboratif de la jeune création**, il permettra de dépasser la structuration de l'information par guichet et par discipline, et s'appuiera sur l'échange d'expériences et de compétence. Son lancement et son animation s'inscriront dans le cadre des missions de l'établissement de préfiguration du projet Médicis Clichy/Montfermeil porté par la Ministre.

#### 10. Soutenir les tiers lieux et les lieux intermédiaires

**Les tiers lieux et les lieux intermédiaires sont un vivier essentiel de l'émergence et des maillons importants de l'accompagnement et du repérage des jeunes artistes.** Ces lieux, où les artistes peuvent se rencontrer, échanger leurs idées, confronter leurs créations et trouver des conseils, seront mieux soutenus et pourraient constituer le complément physique du réseau virtuel de la mesure 9.

#### 11. Articuler sur les territoires les politiques publiques de soutien à la jeune création

**L'articulation de la politique publique culturelle de soutien à la jeune création avec les collectivités territoriales et les acteurs des territoires (institutions culturelles, acteurs associatifs) est essentielle.**

Cette co-construction permettra également de structurer un réseau de « bureaux ressources » fournissant des conseils pour le démarrage et le développement d'une activité artistique.

Ces politiques seront poursuivies dans toutes les disciplines liées à la jeune création.

## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES JEUNES ARTISTES

### MESURES IMMÉDIATES

#### 12. Améliorer le système de rémunération des auteurs et des plasticiens

De nombreux artistes-auteurs connaissent la précarité, notamment dans le champ des arts plastiques. Plusieurs propositions ont été formulées pendant les Assises de la jeune création, qui visent à **rendre plus efficient le droit existant en matière de rémunération des artistes-auteurs au titre de la propriété littéraire et artistique (droit de représentation, exploitation des droits dans l'univers numérique, contractualisation, etc.)**.

Un groupe de travail sera mis en place immédiatement pour approfondir cette mesure et en évaluer les modalités de mise en œuvre.

#### 13. Développer des lieux de résidences d'artistes

Les lieux de création doivent pouvoir renouer avec l'esprit de laboratoire artistique offrant du temps de travail, des moyens de création et un accompagnement suffisant. **Une politique active de revitalisation des résidences d'artistes sera engagée sur l'ensemble des disciplines, du spectacle vivant, arts visuels, cinéma et écriture, grâce aux labels et réseaux de la création, à la mobilisation du CNC et des contrats territoires lecture.**

Au-delà des lieux de soutien à la création, **le ministère de la Culture et de la Communication ouvrira plus largement les portes de ses institutions patrimoniales** à la présence d'artistes en résidence dans leurs murs.

#### 14. Expertiser le principe de « foyers de jeunes créateurs »

Pour répondre à l'enjeu du logement des jeunes artistes et à celui de leur insertion professionnelle, l'idée de créer des « foyers de jeunes créateurs », ou « foyers Medicis », sur le modèle des foyers de jeunes travailleurs a émergé. Ces foyers, mis en réseau avec le projet Medicis Clichy/Montfermeil porté par la Ministre, seraient à la fois des espaces de travail, de vie et de services mutualisés pour les jeunes créateurs, pendant leurs études et leurs premières années d'exercice. Le ministère de la Culture et de la Communication engagera une étude de ce sujet avec le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

### PISTES D'APPROFONDISSEMENT D'ICI DÉCEMBRE 2015

#### Étudier la faisabilité de la mise en place d'un système de garantie des loyers

Une réflexion sera ouverte avec le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité pour envisager les modalités d'un système de garantie des loyers auprès des bailleurs à destination des jeunes créateurs, notamment pendant les premières années d'exercice de leur profession.

#### Développer la formation continue, la valorisation des acquis de l'expérience et l'autoformation

**La formation continue des créateurs, qui ne concerne pas seulement la jeune création, est encore insuffisamment développée**, à la fois en raison de préférences individuelles mais aussi en raison d'un système trop complexe. La possibilité d'utiliser les technologies numériques et de développer des MOOC (massive open online course) doit être étudiée avec les écoles supérieures culture.

## ŒUVRER À LA DIVERSITÉ DES ARTISTES ET DES PRATIQUES

### MESURES IMMÉDIATES

#### 15. Appliquer la diversité dans les nominations et dans l'accès aux moyens de production

La question de la diversité se joue notamment dans la sensibilisation et l'accès aux écoles et aux formations supérieures mais elle est, avant tout, un enjeu démocratique. **Le ministère portera une attention à la prise en compte de la diversité et de la parité dans l'accès aux moyens de production et aux plateaux, dans la composition des équipes dirigeantes des institutions culturelles et dans les programmations.**

#### 16. Créer des classes préparatoires aux écoles supérieures d'art et de spectacle vivant

Le projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine, présenté au Conseil des ministres le 8 juillet, **prévoit l'agrément des classes préparatoires publiques et l'octroi du statut d'étudiant aux jeunes qui suivent leur enseignement.** Cela leur permettra notamment de bénéficier ainsi des prestations sociales allouées par les CROUS, tant en matière de logement que de bourses sur critères sociaux.

Pour amplifier le programme « égalité des chances » et augmenter les capacités de réussir les concours d'entrée des écoles supérieures de la création, **des classes préparatoires intégrées, destinées à accompagner les élèves en difficulté sociale,** seront mises en place.

#### 17. Mieux reconnaître les disciplines dans leur diversité

Créer un diplôme national supérieur professionnel de danse hip-hop. Cette mesure très précise doit **permettre la professionnalisation des danseurs dans le domaine des esthétiques de danse hip-hop.** Ce nouveau DNSP permettra de compléter l'offre d'interprétation en danse qui était jusqu'à présent concentrée sur les trois esthétiques, classique, contemporain et jazz.

Pour contribuer à la visibilité et à la reconnaissance de l'art urbain, le ministère lance également dès 2015, dans le cadre de la commande publique, **un appel à projets pour des interventions artistiques sur 10 murs répartis à travers toute la France.** Une action de sensibilisation et de formation des acteurs de la politique culturelle a également été engagée pour accompagner les artistes urbains.

#### 18. Nommer un haut-fonctionnaire à la diversité et installer un comité ministériel

Comme l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité doit être observée et bénéficier d'une mobilisation pérenne et clairement identifiée auprès de la ministre. **Un haut fonctionnaire à la diversité sera nommé, il animera un comité ministériel qui réunira** l'ensemble des acteurs institutionnels et de terrain, avec pour mission d'observer les nouvelles formes d'art et de culture et d'objectiver les situations pour les faire évoluer.

#### 19. Réinvestir les conservatoires et valoriser les pratiques d'éducation artistique et culturelle

Le Ministère de la Culture repense le rôle qui peut être le sien pour accompagner les conservatoires, service public de proximité qu'assument les collectivités territoriales, avec une action sur la diversité des enseignements et des pratiques. **Sensibiliser tous les jeunes, tout particulièrement ceux qui n'auraient pas spontanément pensé suivre les cursus des conservatoires,** mettre en avant toutes les pratiques culturelles, encourager les pratiques collectives sont les objectifs poursuivis par ce chantier.

**L'éducation artistique et culturelle est le premier moment de rencontre, de formation et de pratique des arts et de la culture.** Une mise en visibilité de ces pratiques éducatives par la mobilisation de Radio France et la Ligue de l'Enseignement sera engagée dès l'automne 2015 autour d'un projet « d'école des créateurs ».





#JeuneCréation

---

@MinistereCC

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)